

Légende

ZONAGE

- UA
- UB
- UE
- UX
- IAUa
- IAUb
- IIAU
- A
- Aj
- N

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Arbre ou buisson (classé au titre du L151-23 CU)
- ★ Élément remarquable (au titre du L151-19 CU)
- ★ Bâtiment avec changement de destination possible (L151-11 CU)
- ▨ Volume et forme du corps de ferme principe à maintenir (L151-19 CU)
- ▨ Bâtiment remarquable à maintenir (L151-19 CU)
- ▨ Périmètre d'attente
- ▨ Emplacement réservé
- ▨ Orientations d'aménagement et de programmation
- ▨ Secteur de jardins, vergers, espaces verts à protéger (L151-23 CU)
- ▨ Couloir écologique recensé à préserver (au titre du L.151-23 CU)
- ▨ Haie ou alignement d'arbres à préserver ou reconstituer (L151-23)
- ▨ Mur remarquable à préserver (au titre du L.151-19 CU)

Autres

- ▭ Limites communales
- ▭ Parcelle
- ▭ Bâtiments



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

RÉVISION DU

PLU

DE CHARNY

APPROBATION

6.2 Plan général - 1/2000e

LE MAIRE



Dossier n° 16 105

